Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 035-213502990-20260427-D2026_49-DE

Extrait de délibération

CONSEIL MUNICIPAL
du 27 AVRIL 2026

Délibération 2026.49

SAINT-MÉLOIR DES ONDES

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept avril à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal dûment convoqués le vingt-et-un avril, se sont réunis, à la mairie-salle des fêtes, sous la présidence de M. Dominique de LA PORTBARRÉ, Maire.

PRÉSENTS :
Monsieur de LA PORTBARRÉ Dominique, Maire – Mesdames LE SCORNET Sylvie, VILLENEUVE Catherine, LEPAIGNEUL Virginie, GALLOU Isabelle, Adjointes – Messieurs LEMONNIER Philippe, AVRIL Christian, JENOUVRIER Stéphane, COURDENT Stéphane, Adjoints – Mesdames THOMAS Huguette, TARDIEU Arlette, THOMAS Anita, SOULAT Véronique, LEBRET Isabelle, BERTRAND Aurore, GOUDEDRANCHE Isabelle, LE GARREC Virginie, GRANDIN-FRIAD Stéphanie, conseillères municipales – Messieurs BELLEC Loïc, GEORGES Patrice, COLAS Mikaël, SIGURET Jérôme, DELANNOY Christophe, JENOUVRIER Fabien, COLLET Vincent, DUCRET Gautier, M. BRAYE Valentin, conseillers municipaux.
Soit 27 membres présents.
SECRÉTAIRE DE SÉANCE :
M. BELLEC Loïc, conseiller municipal

ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO)

Rapporteur M. Dominique de LA PORTBARRÉ, Maire

Vu les articles L 1414-2 et L 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant qu'il convient de désigner les membres titulaires de la commission d'appel d'offres (CAO) et ce pour la durée du mandat.

La Commission d'Appel d'Offres est une instance collégiale prévue par le code de la commande publique dont le rôle est d'examiner les candidatures et les offres dans le cadre des procédures formalisées, d'éliminer les offres irrégulières ou inacceptables, et d'attribuer le marché au candidat présentant l'offre économiquement la plus avantageuse, dans le respect des principes de liberté d'accès, d'égalité de traitement des candidats et de transparence des procédures.

Elle est composée pour une commune de plus de 3500 habitants du Maire et de 5 membres titulaires et 5 membres suppléants du conseil municipal.

L'élection des membres a lieu au scrutin de liste.

Après discussion, le conseil municipal décide à l'unanimité d'élire les membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) comme suit :

Membres titulaires :

- AVRIL Christian
- GEORGES Patrice
- JENOUVRIER Stéphane
- LEBRET Isabelle
- BRAYE Valentin

Membres suppléants :

- LEMONNIER Philippe
- BERTRAND Aurore
- COLAS Mikaël
- DELANNOY Christophe
- DUCRET Gautier

Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 035-213502990-20260427-D2026_49-DE

Entendu cet exposé,
Après en avoir délibéré et au terme du vote suivant :
27 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents :

- **PROCLAME** les élus ci-dessus membre de la Commission d'Appel d'Offres ;
- **PRECISE** que la commission sera convoquée par le maire dans les conditions prévues par les textes en vigueur.

Extrait certifié conforme et exécutoire compte tenu de sa transmission en Préfecture

LE MAIRE, Dominique de LA PORTBARRÉ

